

ARRÊTÉ N° 2025-239

PORTANT NOMINATION D'UN JURY DE DIPLOMATION COMPLEMENTAIRE

- Vu le code de l'éducation,*
- Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement, ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche,*
- Vu le décret n° 2025-143 du 17 février 2025 relatif à l'approbation de la modification des statuts de CY Cergy Paris Université et constituant l'établissement sous la forme d'un grand établissement,*
- Vu l'élection de Monsieur Laurent GATINEAU en tant que président de CY Cergy Paris Université en date du 11 avril 2025,*
- Vu les statuts de CY Tech,*
- Vu le règlement des études de CY Tech pour l'année universitaire 2024-2025,*

LE PRÉSIDENT DE CY CERGY PARIS UNIVERSITÉ

ARRÊTE

Article 1 : Réunion complémentaire du jury de diplomation

À titre exceptionnel, en raison de l'impossibilité pour le jury de diplomation du 8 octobre 2025 de statuer sur les dossiers de plusieurs étudiants, un jury de diplomation complémentaire se tiendra le 24 octobre 2025 afin d'examiner ces dossiers.

Article 2 : Abrogation de l'arrêté n°25-039 portant nomination des jurys des cycles pré-ingénieur, ingénieur et du jury de diplomation

L'arrêté n°25-039 portant nomination des jurys des cycles pré-ingénieur, ingénieur et du jury de diplomation est abrogé.

Article 3 : Composition du jury

Le jury de diplomation pour l'année universitaire 2024/2025 est composé comme suit :

- Directeur de CY Tech – Président du jury : Stéphane SERFATY

- Directeur des études : François MAUBLANC
- Enseignants responsables d'options : Lylia ALOUACHE, Souhila ARIB, Hajer BAAZAOUI, Annie BELLIER, Stefan BORNHOFEN, Guillaume CHAPELLE, Karima EL-GANAOUI, Javad ESLAMI, Abelhak KACI, Maria KANAWATI, Irina KORTCHEMSKI, Yannick LE-NIR, Juan Angel LORENZO-DEL-CASTILLO, Nadège LUBIN-GERMAIN, Mohamed MAACHAOUI, Khadim NDIAYE, Jordy PALAFOX, Emmanuel PAUTHE, Elisabeth RANISAVLJEVIC, Irina ROBERT, Julien SAVRY, Sonia YASSA, Besma ZEDDINI
- Enseignants responsables de filières : Pierre-Henri AUBERT, Adeline GAND, Norbert RENAULT
- Enseignant Humanité Design : Anne-Christine METZ

Les membres des jurys de diplomation pour l'année universitaire sont répertoriés dans le tableau annexé au présent arrêté.

Article 4 : Durée

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa signature et prendront fin, au plus tard, le 15 décembre 2025.

Article 5 : Exécution

Le directeur général des services et l'agent comptable de CY Cergy Paris Université sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6: Entrée en vigueur

Le présent arrêté entre en vigueur à compter de sa publication, après transmission à la rectrice de la région académique d'Ile-de-France, chancelier des universités.

Fait à Cergy, le 17 octobre 2025



Le président de CY Cergy Paris Université
Laurent GATINEAU

Transmis au rectorat le : 17 octobre 2025
Publié le : 17 octobre 2025

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.